

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Soutien au développement des énergies renouvelables »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : **X** / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**T101 Améliorer la performance environnementale du
territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie
circulaire**

La Région Pays de la Loire dispose de compétences reconnues en matière de transition énergétique, d'aménagement du territoire et de développement durable, et contribue, à ce titre, à l'atteinte des objectifs nationaux et européens de lutte contre le changement climatique.

En application notamment :

- Du Code général des collectivités territoriales,
- Du Code de l'environnement,
- Des objectifs nationaux de transition énergétique et de neutralité carbone,
- Et du SRADDET adopté par la Région, qui fixe des orientations prescriptives en matière de développement des énergies renouvelables,

La Région est tenue de mettre en cohérence ses objectifs stratégiques avec les moyens budgétaires mobilisés, notamment en matière de développement des énergies renouvelables.

Or, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 se caractérise par une absence manifeste de crédits spécifiquement dédiés au développement des énergies renouvelables, ne permettant pas d'assurer :

- L'accompagnement des projets territoriaux,
- Le soutien à l'ingénierie locale,
- Ni la contribution régionale aux objectifs de production d'énergies renouvelables.

Cette situation crée une incohérence manifeste entre les orientations stratégiques adoptées par la Région et les moyens financiers effectivement alloués, et est susceptible de caractériser une carence dans la mise en œuvre d'une politique publique pourtant structurée et obligatoire.

Le présent amendement vise exclusivement à rétablir un niveau minimal de crédits, permettant à la Région d'assurer une mise en œuvre effective, même limitée, de sa politique en faveur des énergies renouvelables.

Cela est d'autant plus prégnant que le SRADDET des Pays de la Loire a fixé l'objectif de « devenir une région à énergie positive en 2050 » et pour cela de « Développement des énergies renouvelables » : *« Compte tenu de la croissance démographique et économique de la région, et donc de l'augmentation de ses besoins, et face à l'importance des enjeux climatiques, le recours au mix énergétique avec la montée en puissance des EnR, faiblement carbonées, est l'un des défis majeurs pour les Pays de la Loire et doit être pris en compte en matière d'aménagement du territoire au travers du SRADDET. »*

Les objectifs chiffrés prévisionnels de production d'énergies renouvelables pour 2026 étaient notamment de 6000GWh pour le bois énergie, 1605 GWh pour le photovoltaïque, 4085 GWh pour l'éolien terrestre. Et ces productions doivent continuer de croître jusqu'en 2050 de manière significative.

Pour cela, après l'échec de la SEM croissante verte, la Région doit renforcer son soutien au déploiement des énergies renouvelables en allouant, comme le prévoit son SRADDET, un « Soutien aux structures relais qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME ».

En fin de paragraphe « 3- Déployer les énergies renouvelables »,

Ajouter :

« Enfin, afin d'atteindre les objectifs de mix énergétique inscrits dans le SRADDET et d'assurer une mise en œuvre effective, même limitée, de sa politique en faveur des énergies renouvelables, il est proposé que la Région inscrive 300 000 € en autorisation d'engagement pour le soutien des structures relais qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire (ingénierie, animation, accompagnement des territoires), et 700 000 € en autorisation de programme dédié à l'aide à l'investissement pour les projets d'énergies renouvelables »

Dans le délibéré, ajouter :

« D'APPROUVER

L'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 700 000 € d'autorisations de programme au titre de l'aide régionale à l'investissement dans les énergies renouvelables, et de 300 000€ d'autorisation d'engagement au titre du soutien à l'ingénierie et à l'animation du réseau de structures relais de développement des énergies renouvelables » ;

En l'état, les recettes de la Région ne justifiant pas les coupes engagées depuis 2024, le groupe l'Écologie Ensemble considère que le maintien de la section fonctionnement est possible et permet de financer le présent amendement. En investissement, les crédits correspondants sont financés par redéploiement au sein de la section, abondés des 20 millions d'euros prévus dans le ROB, sans déséquilibre du budget régional."



Elsa Richard
Conseillère régionale du
groupe L'Ecologie Ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale du
groupe L'Ecologie Ensemble